

État des dons annoncés par la députation de la société populaire d'Angeville-la-Gâte, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

État des dons annoncés par la députation de la société populaire d'Angeville-la-Gâte, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 288;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20381\\_t1\\_0288\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20381_t1_0288_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Un membre ayant ensuite donné lecture d'un projet d'adresse, il a été adopté ainsi qu'il suit.

(Texte ci-dessus.)

[Mêmes signatures.]

**g**

L'ORATEUR de la Sté popul. d'Angerville-la-Gâte. Citoyens,

Nous avons reçu avec la satisfaction qu'éprouvent les vrais républicains, la nouvelle des différentes conquêtes qu'ont fait les défenseurs de la patrie sur le territoire des puissances coalisées, ou plutôt des tyrans. Certes ce nom seul leur peut être donné, cette prétendue puissance qu'ils ont conservé que par la crainte qu'ils savoient inspirer est bientôt à son terme au seul fil tient encore suspendue la masse qui bientôt par sa chute, annihilera des pouvoirs que ces êtres barbares avoient usurpé à des peuples qui, quoique nés libres, se voyaient forcés de porter le joug de l'esclavage.

Ce que vous avez fait, citoyens, nous assure de ce que vous voudrez bien encore faire, et notre triomphe en sera la suite, nous avons des bras qui ne demandent qu'à agir, pour achever la grande œuvre que vous leur avez fait commencer, mais toujours convaincus que ces bras comme les branches de ces chênes élevés, ne peuvent recevoir de force que du tronc qui les porte, c'est d'après une conséquence si naturelle que nous nous adressons à vous, pour vous engager de nouveau à rester au poste que vous remplissez avec une fermeté digne de la qualité que vous a donné tout un peuple. Il n'attend que le moment favorable pour exterminer le reste de ces hordes de brigands trop faibles « par leur lâcheté » pour résister encore longtemps à des français prêts à verser leur sang pour se conserver la liberté. On a voulu nous la ravir, mais c'est en vain que des tyrans voudraient frustrer les hommes du seul bien qui leur peut faire aimer la vie, et le sang de ces êtres avilis nous répondra des efforts qu'ils pourroient encore tenter, quoique le génie de la liberté nous assure qu'ils seroient vains.

Toujours reconnaissants envers nos braves frères d'armes que nous n'avons pu suivre, en voulant coopérer aux dons que pour eux on a fait jusqu'à présent, nous vous envoyons ceux qu'une commune aussi peu étendue que la nôtre, avec regret d'être aussi faibles; cependant nous ne manquerons pas de les faire parvenir à la Convention qui nous l'espérons, ne jugera pas de notre patriotisme par l'envoi que nous faisons conjointement avec les habitants de notre commune.

Elle est pénétrée de la nécessité de se vouer à la chose publique, et ne désire que de trouver les moyens de vous le persuader. Il s'en est présenté un et elle l'a saisi avec empressement en s'occupant sans relâche de l'extraction du salpêtre qu'elle espère fournir assez abondamment, mais trop tard pour répondre aux vifs désirs qu'a tout bon républicain, de travailler avec fruit à l'anéantissement des despotes.

Thémis vous a remis sa balance; comme nous sommes persuadés que le glaive de la loi ne peut trop tôt frapper ceux qui l'ont enfreint, nous terminerons par vous inviter de leur faire connaître qu'il n'est pas de grâce pour les cons-

pirateurs, et qu'ils se voyent aussitôt punis, que les zélés défenseurs de la patrie sont récompensés (1).

[Etat des dons, s.d.].

46 chemises, 58 paires de bas, 7 paires de souliers, 10 liv. 4 s. en argent, 20 liv. en assignats, 2 habits d'uniforme, 1 paire de guêtres, 6 paires de gants, une croix d'or, une tabatière d'argent, 2 épauettes, une dragonne, un hausse col et 4 grenades en or. (Ils ont remporté les 4 grenades qui étaient en faux).

**h**

L'ORATEUR de la commune de Villard-de-Lans. Citoyens représentans,

Les habitans du Villard-de-Lans, 8<sup>e</sup> canton du district de Grenoble, département de l'Isère, viennent déposer leur offrande sur l'autel de la patrie.

Elle ne consiste qu'à : chemises, 149 ; bas, 9 paires ; guêtres, 1 paire ; draps, 1 paire ; mouchoir, 1 ; assignats, 852 l. 12 s. ; numéraire, 86 l. ; argenterie, 12 marcs, 4 onces.

La modicité de ces dons fait l'éloge des habitants de cette commune ; s'ils eussent eu davantage, ils auroient donné davantage, mais placés sur des montagnes presque inaccessibles, exposés à l'impétuosité des vents du sud qui ravagent leurs récoltes, au moment de les recueillir, ils n'ont jamais connu ni l'abondance, ni les richesses, néanmoins ce fléau corrompateur n'a point dégradé leurs âmes ; déjà ils exerçoient les vertus républicaines, lorsque vos sages décrets leur en ont fait sentir le prix. La liberté, l'égalité régnoient parmi eux ; les vices qu'entraîne à sa suite l'opulence, ne sont point parvenus dans leur climat. Plus rapprochés de la nature, ces hommes verront germer chez eux, et prospérer, sans obstacle, les vrais principes de la liberté et de l'égalité, que vous avez découvert, et qui restituent à l'homme sa dignité.

Courage, Législateurs, poursuivez avec ardeur votre carrière glorieuse, et restez ferme à vos postes jusqu'à ce que vous ayez écrasé tous les tyrens de l'univers.

Du haut de nos montagnes, nous considérons vos illustres travaux ; nous en sentons toute l'importance, c'est surtout dans nos montagnes que, dégagés de tout préjugé, comme de nouveaux néophytes, nous nous sommes empressés de faire l'inauguration du temple, ou le fanatisme avoit fait jadis des grands ravages ; et nous l'avons érigé en celui de la vérité et de la raison. La cérémonie, quoique simple, n'en a pas été moins auguste.

Législateurs, c'est dans les montagnes qu'on peut trouver les vertus, bases solides d'une République ; il étoit réservé à la Montagne de la Convention nationale de les faire prospérer, et de les transplanter partout. Vive la Montagne ; Vive la République. Salut, Union, Fraternité (2).

(1) C 297, pl. 1017, p. 10. Signé : JOUSSET (présid.), LUTHIER (secrét.). Mention dans *Mon.*, XX, 38.

(2) C 297, pl. 1017, p. 1, 2. Daté du 26 pluvi. II signé : CAIRE (présid. de la Sté popul.), JULLIEN, V. DODOZ, VICOLLET, J. PERRERET (agent nat.), J. GUICHARD, P. GEGUIOND, C. BONTOUX (off. mun.), Ant. DODOZ (off. mun.), FRIER (juge de paix).